



PLAN LOCAL D'URBANISME

4. ANNEXES

Août 2009

I - LES ANNEXES SANITAIRES 3

I - EAUX USEES..... 3

..I.1 - L'assainissement autonome.....3

..I.2 - L'assainissement collectif 3

2 – L'EAU POTABLE 5

3 - LES ORDURES MENAGERES..... 6

II - SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE 16

I - TABLEAU DES SERVITUDES 16

II - FICHES..... 17

III – ARCHEOLOGIE 39

I - Liste des sites 38

2 - Extraits de la législation relative à la sauvegarde du patrimoine archéologique:..... 38

3 – Localisation 41

IV - LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES..... 43

I - LES ANNEXES SANITAIRES

I - EAUX USEES

En 1999, la population de Saint Christol était de 5637 habitants. Les prévisions démographiques avancent le chiffre de 7200 en 2020.

Les équipements de viabilité doivent assurer les besoins de la population actuelle et future.

Les études réalisées dans le cadre du schéma d'assainissement montrent que les sols de la communes ne sont pas toujours, et de loin à même d'absorber les effluents des installations autonomes.

..I.1 - L'assainissement autonome.

Sur l'ensemble du territoire communal, environ 900 habitations sont équipées d'un dispositif d'assainissement autonome.

Les nombreux dysfonctionnements observés pendant l'étude dans les filières d'épuration sont, dans la majorité des cas dus à un manque d'entretien, à un sous dimensionnement de l'ouvrage par rapport au nombre d'occupants de l'habitation, à une filière de traitement non adaptée aux contraintes du sol.

De nombreuses réhabilitations sont dès à présent à envisager.

L'étude d'aptitude des sols à l'assainissement autonome ne permet pas d'envisager une extension des installations autonomes dans de nombreuses zones déjà urbanisées même partiellement et dans les nouvelles zones prévues pour accueillir la nouvelle population.

..I.2 - L'assainissement collectif

1- Nombre d'abonnés :

En 2006, on comptait 1902 abonnés, raccordés au réseau d'eau usée.

2- Le réseau d'eau usée :

Il est exploité par la société fermière Véolia et se compose de:

- 41 724 ml de conduites gravitaires, en PVC et amiante ciment, de diamètre 150 à 300mm ;
- 5 postes de relèvement (l'Olm, la Fabrique, les Muriers, le Grand Parc, le Rouret)
- 790 ml de canalisation de refoulement,
- 3 trop pleins dont deux sur les postes de relèvement (l'Olm et la Fabrique) et un à la station d'épuration.

Il récupère les eaux usées d'origine domestique et industrielle (entreprise Coudéne). On note d'importantes entrées d'eaux parasites, diluant significativement les eaux usées.

Par ailleurs, les mesures de débit par temps de pluie montrent que ces eaux parasites sont d'avantage dues au phénomène de ressuyage des nappes qu'aux intrusions franches.

Les passages caméra et les tests à la fumée ont déterminé les nombreux dysfonctionnements du réseau.

Les travaux de réhabilitation permettraient d'éliminer 1 370 m³/j d'eaux parasites, soit 88% des eaux parasites totales.

Les différents travaux de réhabilitation du réseau ont été estimés en Mars 2006, dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, à la somme de 1 036 180 euros HT et ceux relatifs au gainage à la somme de 641 200 euros HT.

3- La station d'épuration :

D'une capacité nominale de 6500 EH, elle est de type boue activées aération prolongée et a été mise en service en 1994. Le ruisseau Le Carriol et le milieu naturel de rejet D4, NGL1. En 2005, la charge moyenne en DBO5 s'élevait à 345 kg/j. La charge nominale étant de 370 KG/j, la station était sous le point d'être saturée.

Du point de vue hydraulique, le bilan 24h révèle que 1/3 des eaux usées en entrée de station était bipsé directement dans le ruisseau.

Les travaux envisagés :

La communauté d'Agglomération du Grand Ales projette :

- une campagne de réhabilitation du réseau afin de limiter les entrées d'eaux parasites et les rejets directs en milieu naturel (2006-2008) les travaux sont en cours de réalisation.
- des modifications de la filière boues (2007) afin de limiter les risques de départ du voile de boue au clarificateur (ajout d'une deuxième benne à boues et d'une pompe d'extraction en continu) ;
- des travaux d'aménagement du système épuratoire afin d'augmenter sa capacité à 8 500EH (2009) ;
- la création d'une deuxième filière de traitement, à la charge des aménageurs, pour atteindre la capacité de 13 000EH en 2015;
- la création éventuelle d'une station communautaire St Christol, Bagard, Boisset, si l'étude d'opportunité s'avère favorable.

4- Estimation du nombre d'EH

	2007	2008	2009	2010	2011
ZAC des Combes			+ 89EH	+100 EH	
ZAC de VALES			+135EH	+270EH	+135EH
Extensions IIAU					+100EH
Vieux Village			+95EH		
Centre Ville					+68EH
"Résidentiales"	+108EH		+65EH		
Individuelles	+54EH	+54EH	+54EH	+54EH	+54EH
Lycée			+250EH	+250EH	+250EH
Coudène		- 450EH			
EH raccordés	6436	6040	6728	7402	8009

Les données sur le nombre d'EH sont basées sur 2,7 habitants par logement ;

Le lycée sera mis en service en 2009 et comptera en 2011 environ 1 400élèves et 500 employés sur la base de 10% d'interne (un interne = 1EH)

L'entreprise Coudène réalise des travaux pour limiter les rejets à 750EH (actuellement 1 200EH)

Le montant des travaux de réhabilitation de la station d'épuration a été estimé à la somme de 163 850 euros HT

5- Compte tenu des travaux engagés et prévus, la station d'épuration de St Christol sera en mesure de répondre aux besoins liés à l'augmentation de la population et la réhabilitation du réseau permettra un meilleur fonctionnement de la station.

2 – L'EAU POTABLE

La commune est alimentée en eau potable par le Syndicat de l'Avène ; le fermage est assuré par la SRDE.

1-Les captages

La commune s'approvisionne à partir de la station de pompage de Boisset et Gaujac, alimentée par le champ captant de Tornac puisant dans la nappe aquifère du Gardon d'Anduze. Elle dispose d'un débit global autorisé¹ de 3264 m³/jr.

2-Les capacités de stockage

Il n'y a pas de réservoirs d'eau sur la commune de Saint Christol les Ales. Elle est alimentée directement par les réservoirs de Bagard et de Saint Germain, pour une capacité de 880 m³. Qui eux-mêmes tirent leur approvisionnement du pompage sur la commune de Boisset.

3- La distribution

Au total, la commune est pourvue d'un linéaire de réseaux d'environ 60 km. Le rendement des réseaux est de 72% et l'indice de pertes linéaires de 8 m³/jr/km².

Les réseaux desservent 2320 habitations en 2002.

Les conduites d'eau ont été changées en 2006 au niveau de la RD6110 (sous l'avenue Jean Moulin).

Le système de distribution crée des "coups de bélier" en raison de la trop forte pression dans les canalisations.

Le syndicat de l'Avène vient de lancer une consultation pour remédier à cette situation. Le projet porte sur la création d'une conduite de 11,5km d'une section de 500mm pour desservir les canalisations existantes.

4- D'une manière générale, les besoins de la population à venir seront satisfaits.

En effet, la ressource en eau ne pose pas de problème au syndicat de l'Avène et la distribution sera améliorée par les travaux d'aménée. Véolia assure l'entretien et les réalisations nécessaires à la desserte de la population.

¹ Source : Conseil Général, *Schéma départemental d'alimentation en eau potable et d'assainissement du Gard*, Fiche de synthèse communale 2002.

² Source : Conseil Général, Fiche de synthèse communale 2002, document cité.

3 - LES ORDURES MENAGERES

Le 15 octobre 2007, la commune a reçu, à sa demande, et dans le cadre de l'élaboration du PLU, le rapport suivant sur l'élimination des déchets, établi par le Pôle Environnement Urbain de la Communauté d'Agglomération du Grand Ales en Cévennes.

SOMMAIRE

Titres	Pages
0 – Généralités	3
1- La collecte des déchets provenant des ménages	5
1.1 – La collecte en porte à porte	5
1.2 – La collecte en point d'apport volontaire	7
1.3 – La collecte en déchetterie	8
2 – Le traitement des déchets provenant des ménages	10
2.1 – Le traitement des ordures ménagères et encombrants	10
2.2 – Le traitement des déchets collectés sélectivement	10
2.3 – Le traitement des déchets déposés en déchetterie	12
3 – La collecte et le traitement des déchets ne provenant pas des ménages	12

0 - GENERALITES

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la commune de Saint Christol lez Alès est membre de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès en Cévennes, succédant de fait à son appartenance, depuis le 1^{er} janvier 1993, à la Communauté de Communes du Grand Alès. Cette communauté d'agglomération regroupe 16 communes pour une population totale de 62000 personnes.

L'élimination des déchets comporte deux volets distinct : la collecte et le traitement.

La collecte et le traitement sont à l'heure actuelle de la compétence de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès, mais dès que ses installations de traitement seront opérationnelles, le Syndicat Mixte de Réalisation des Installations de Traitement des Ordures Ménagères de la zone nord du plan départemental d'élimination des déchets du Gard, ou SMIRITOM Nord Gard, prendra la compétence du traitement des déchets.

L'intitulé général de déchets ménagers et assimilés cache un certain nombre de type de déchets qu'il est nécessaire de préciser dès le début du présent rapport (Tableau 0.1).

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES					
Déchets de la collectivité	Déchets des ménages			Déchets assimilés	
Déchets des espaces verts, déchets de nettoyage voiries, déchets de marchés, boues de stations d'épuration ...	Déchets occasionnels des ménages : encombrants, gravats, déchets verts et déchets dangereux	Ordures ménagères (sens habituel)		Déchets des artisans, commerçants, établissement divers, collectés avec les ordures ménagères	Déchets industriels banals collectés séparément
		Ordures ménagères (sens strict)			
		Fraction collectée en mélange	Fraction collectée sélectivement		
Responsabilité de la collectivité					

Tableau 0.1 : Les déchets ménagers et assimilés

Les ordures ménagères au sens strict sont les ordures produites par un ménage dans sa vie quotidienne pour ses besoins d'alimentation, d'hygiène ... Il peut s'agir de déchets collectés sélectivement, c'est le cas sur Saint Christol lez Alès pour les contenants en verre, les papiers-journaux-magazines et les emballages ménagers recyclables, ou alors collectés en mélange comme les ordures résiduelles dans la poubelle traditionnelle.

Les ordures ménagères au sens habituel sont en fait les ordures collectées par les bennes de ramassage des ordures ménagères. Il est difficile d'envisager que le petit commerçant ou artisan réussisse à séparer parfaitement les déchets produits par son ménage de ceux produits par son activité économique si son lieu d'habitation et de travail est identique. Ces deux types de déchets sont donc la plupart du temps présentés en mélange et à ce titre sont collectés

ensembles par les services communautaires. De même, les déchets produits par les administrations publiques sont également collectés.

Les déchets occasionnels des ménages sont constitués par les déchets produits par les activités non quotidiennes des ménages comme un changement de réfrigérateur pour les encombrants, des travaux de bricolage ou gros œuvre pour les gravats ou certains déchets dangereux comme les résidus de peinture, la taille des arbres du jardin pour les déchets verts. La plupart de ces déchets sont collectés en déchetterie. Un service d'enlèvement des encombrants à domicile existe également.

Une collecte de déchets industriels banal, uniquement pour le carton d'origine commerciale ou artisanale est effectué deux fois par semaine sur l'axe de la route nationale traversant la ville de Saint Christol lez Alès.

Les déchets de la collectivité sont constitués par les déchets ramassés par les services d'entretien des voiries, par les services d'entretien des espaces verts, par les déchets de foires, marchés et événements exceptionnels et par les boues produites par le traitement des eaux usées au sein de la station d'épuration.

La mise en place du tri sélectif sur la Communauté d'Agglomération du Grand Alès à partir du 1^{er} février 2002, s'est déroulée dans le cadre de la mise en application de la loi du 13 Juillet 1992 et de l'accord signé en mai 2000 avec ECO Emballages et confirmé en novembre 2005. Ce partenariat avec ECO Emballages assure à partir de sa confirmation, pour 6 ans, la reprise des matières triées, ainsi que le versement trimestriel d'aides à la tonne triée pour certains produits tels que l'aluminium, les plastiques, les cartonnettes.

Sont considérés comme emballages ménagers recyclables

- le papier carton ou cartonnette (emballages et sur emballages en carton, briques de boisson ...)
- le plastique (bouteilles de boisson, flacons de lessive liquide ...)
- l'acier (boîtes de boisson, boîtes de conserve ...)
- l'aluminium (boîtes de boisson, barquettes ...)

Ce type de déchet est collecté soit en bac de regroupement à couvercle jaune, soit en porte à porte en sacs jaunes ou alors en point d'apport volontaire (PAV) par le biais d'une borne spécifique.

Les emballages en verre du fait de leur fragilité doivent être séparés des autres emballages et sont donc repris uniquement dans des bornes d'apport volontaire spécifiques.

Les journaux magazines bien que parfaitement recyclables ne sont pas considérés comme emballages, ils peuvent être soit repris également dans des bornes d'apport volontaire spécifiques au niveau des PAV ou des déchetteries communautaires, ce qui est la meilleure solution économique, soit alors également déposés dans les bacs de regroupement à couvercle jaune ou dans les sacs de même couleur, engendrant alors des surcoûts de traitement.

1 - LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES

Les ménages produisent comme il l'a été vu au chapitre précédent un certain nombre de type de déchets. Dans ce paragraphe apparaissent les ordures ménagères au sens habituel, les encombrants collectés directement par les services, la collecte du verre, des papiers-journaux-magazines, du textile en point d'apport volontaire et la collecte des déchets verts, des gravats, des papiers-cartons, des ferrailles, des encombrants, du verre et du plastique en déchetterie.

1.1 - La collecte des ordures ménagères résiduelles, du tri sélectif en porte à porte et des encombrants à domicile

Ces trois collectes sont effectuées en régie par le service communautaire d'enlèvement des ordures ménagères. L'ensemble des moyens décrits ci-dessous est mis à disposition pour la collecte desdits déchets sur les 16 communes de la communauté.

Siège : Hôtel de Communauté - 1642, Chemin de Trespeaux - 30319 ALES Cedex

Tél : 04 66 78 89 00 - Responsable de service : M. Patric MAURIN

Dépôt technique : 3, rue de la Judie – 30100 ALES

Tél : 04 66 55 60 93 - Responsable de dépôt : M. Henry DUMAS

Personnel d'encadrement : 2

Personnel exécutant : 43

Flotte de véhicules :

BOM ¹ 16 m ³ :	5
BOM 14 m ³ :	3
BOM 12 m ³ :	4
BOM 7 m ³ :	2
Camion plateau :	1
Utilitaire Express :	2
Utilitaire Master :	1

¹ Benne à Ordures Ménagères

Parc de bacs :

75 L :	27
120 L :	10743
240 L :	1634
340 L :	17202
500 L :	515
660 L :	547
750 L :	1231
1100 L :	55

Personnel Tri sélectif exécutant : 12

Personnel Tri sélectif communication (Ambassadeur du tri) : 2

Flotte de véhicules : Tri sélectif

BOM 12 M³ : 1

BOM 14 M³ : 1

Kangoo Benne : 1

Parc de bacs :

340 L operculés : 300

340 L non operculés : 300

750 L operculés : 200

La collecte des ordures ménagères résiduelles sur Saint Christol lez Alès s'effectue deux à quatre fois par semaine selon que respectivement il s'agisse d'une zone périurbaine ou du centre ville. Une benne de 14 m³ réalise la collecte les lundis, mercredis, jeudis et samedis pour le secteur centre ville et, selon les quartiers desservis, les lundis et jeudis, les mardis et vendredis, ou encore les mercredis et samedis pour les secteurs périphériques, dans tous cas, le matin entre 6h00 et 11h30. Pour connaître précisément les jours de passage sur son quartier, l'usager pourra appeler le 04 66 55 60 93.

La collecte des ordures s'effectue essentiellement en points de regroupement dans des bacs collectifs de 500 à 770L.

La collecte des encombrants s'effectue à l'aide du camion à plateau. Elle a lieu par enlèvement sur voie publique devant domicile sur rendez-vous en téléphonant au dépôt technique du lundi au samedi entre 6h00 et 12h00.

Les tonnages d'ordures ménagères et d'encombrants collectés en 2006 sur Saint Christol lez Alès sont les suivants :

Type de déchets	Quantités collectées En tonnes
Ordures ménagères	2226
Encombrants	41

Tableau 1.1 : Quantités d'OM et d'encombrants collectées en 2006

La collecte sélective en porte à porte sur Saint Christol lez Alès s'effectue une fois par semaine, le vendredi matin. Une benne de 14 m³ réalise la collecte entre 6h00 et 11h30, selon les quartiers.

La collecte des ordures s'effectue essentiellement en sacs jaunes.

Le fruit de la collecte du tri sélectif ne peut être précisément mesuré car un secteur de la ville d'Alès est collecté le même jour par le même véhicule. Mais globalement, la collecte sélective en porte à porte s'est élevée à 1 949 tonnes en 2006 pour l'ensemble de la communauté pour 28 187 tonnes d'ordures résiduelles.

1.2 - La collecte des déchets des ménages en point d'apport volontaire

Les habitants de Saint Christol lez Alès disposent d'un point d'apport volontaire (PAV) pour le tri sélectif, constitués de trois bornes pour respectivement, le verre, les papiers journaux magazines et les emballages ménagers recyclables, sis au cimetière route de Fontvieille. D'autres bornes à verre sont régulièrement réparties sur l'ensemble du territoire communal. Il faut noter également la présence d'une borne pour vieux habits et autres déchets textiles place du Foïral en centre village et d'une borne à huile de vidange, avenue Jean Moulin quartier Grande Terre.

• Le verre usagé

Le verre usagé est collecté en points d'apport volontaire, munis de bornes de collecte spécifiques de 4.5 m³ fournies par la Communauté d'Agglomération. 24 de ces bornes sont disséminées de manière à couvrir l'ensemble du territoire de la commune de Saint Christol lez Alès et à ce que la plupart des habitants soient situés à moins de 1 km d'une borne à verre sauf exception pour les retraits ruraux.

Suite à un contrat passé avec la Communauté d'Agglomération, la société VIAL de Vergèze collecte le verre produit sur l'ensemble du territoire communautaire, donc également sur le territoire de la commune de Saint Christol, et le transporte pour recyclage dans les Verreries du Languedoc sise également à Vergèze.

Les tonnages de verre collectés en 2006 sur la commune de Saint Christol lez Alès ont été les suivants :

Type de déchets	Quantités collectées En tonnes
Verre en apport volontaire sur Saint Christol lez Alès	139.080
Verre en apport volontaire l'ensemble de la CAGA	1 324.757

Tableau 1.2 : Quantités de verre collectées en apport volontaire et déchetteries

Le coût de collecte est de 35.67 € TTC / T. Le verre usagé a une valeur marchande. Cette valeur a été fixée contractuellement avec les Verreries du Languedoc. Le prix de reprise de la tonne de verre usagé est de 23.70 € / T. La Communauté d'Agglomération a décidé par Arrêté, le 3 mars 2000, de verser une compensation indexée à la collecte du verre à hauteur de 3.05 € / T à l'antenne gardoise de la Ligue contre le Cancer, soit pour l'année 2006 une contribution de 4 041.43 €.

• Les papiers-journaux-magazines

Les papiers-journaux-magazines sont collectés soit en benne dans les déchetteries, soit en points d'apport volontaire, munis de bornes de collecte spécifiques de 4.5 m³ fournies par la

Communauté d'Agglomération. 5 de ces bornes sont disséminées sur le territoire de la commune de Saint Christol lez Alès. Moins nombreux que les conteneurs à verre, ils sont donc préférentiellement placés à proximité de lieux de passage important.

Contrairement au verre, les papiers-journaux-magazines présentent aux cours actuel une valeur marchande nulle. Afin de pouvoir être recyclés, ils doivent en plus être triés afin d'éviter la présence d'indésirables comme des films plastiques souvent jetés avec les publicités qu'ils contiennent. La Communauté d'Agglomération a donc dû passer dans le cadre légal des marchés publics un marché négocié pour la collecte et le traitement des papiers-journaux-magazines apportés par sa population dans les bornes de collecte mises à sa disposition.

Les tonnages de papiers-journaux-magazines collectés en 2006 en PAV sur le territoire communautaire sont les suivants :

Type de déchets	Quantités collectées En tonnes
papiers-journaux-magazines en apport volontaire	310.00

Tableau 1.3 : Quantités de papiers-journaux-magazines collectées en apport volontaire

- Les textiles

Les textiles ont collectés sur Saint Christol les Alès en 2006 en un seul point d'apport volontaire. Il s'agit d'une borne de collecte spécifique de 4.5 m³ fournie par Philtex & Recycling, association sise à Garons.

Comme le verre, les habits usagers et les déchets textiles présentent une certaine valeur marchande. Une part des bénéfices tirés de la revente sert à financer la collecte des bornes mises en place par l'association, l'autre part, la plus importante sert à l'association pour œuvrer dans son but, faciliter l'insertion de populations démunies, en leur procurant des emplois rémunérés dans leur centre de tri des textiles.

Les tonnages de textiles collectés en 2006 sur la ville de Saint Christol lez Alès n'ont pas été communiqués mais ils sont de l'ordre d'environ 10.00 tonnes par an :

Type de déchets	Quantités collectées En tonnes
Vieux habits - Textiles	Non communiquée

Tableau 1.4 : Quantités de textiles collectées en apport volontaire

1.3 - La collecte des déchets des ménages en déchetteries

Les habitants de Saint Christol lez Alès ont disposé en 2006 de l'accès à trois déchetteries :

- Quai du Mas d'Hours (Alès)
- Quartier Saint Félix (Saint Martin de Valgalgues)
- Route de Saint Privat (Salindres)

Les déchets pouvant y être déposés sont :

- les déchets végétaux.
- les gravats.
- les papiers-cartons.
- les ferrailles.
- les encombrants.
- le bois
- le verre.
- le plastique.
- les huiles usagées.

La collecte des différents types de déchets s'effectue dans des bennes ou des bacs distinctifs appropriés.

Les horaires d'ouverture des déchetteries au public sont les suivants :

Quai du Mas d'Hours à Alès

- ➔ lundi : 14h30 à 18h
- ➔ mardi au samedi : 9h à 12h et 14h30 à 18h
- ➔ dimanche : 8h à 12h
- ➔ jours fériés : fermeture

Saint Félix à Saint Martin de Valgalgues

- ➔ lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h à 12h et 14h30 à 18h
- ➔ samedi et dimanche : 14h30 à 18h
- ➔ mercredi et jours fériés : fermeture

Route de Saint Privat à Salindres

- ➔ lundi 14h30 à 18h
- ➔ du mardi au samedi : 9h à 12h et 14h30 à 18h
- ➔ dimanche et jours fériés : fermeture

Rappel : l'accès aux déchetteries étant réservé à l'usage des particuliers, seuls les véhicules dits de tourisme sont autorisés à y accéder.

En 2006, 5750 visiteurs (dont 5669 visiteurs pour la déchetterie du quai du Mas d'Hours à Alès) des déchetteries communautaires habitaient Saint Christol lez Alès sur un total de 89702 visiteurs. Ils y ont déposé les quantités de déchets suivantes :

Type de déchets	Quantités collectées en tonnes
Déchets végétaux	227.75
Gravats	317.96
Papiers-cartons	21.10
Ferrailles	42.43
Encombrants	107.41
Bois	67.85

TOTAL :	784.50
---------	--------

Tableau 1.5 : Quantités de déchets déposées en déchetterie

Ces quantités sont déterminées en appliquant le pourcentage de visiteurs résidents de la ville de Saint Christol lez Alès (6.41 %) à la masse totale collectée pour chaque type de déchets en 2006.

2 - TRAITEMENT DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES

Dans ce paragraphe apparaît les modalités de traitement des ordures ménagères au sens habituel, des encombrants et du tri sélectif collectés directement par les services, de la collecte du verre, des papiers-journaux-magazines, emballages ménagers recyclables, et du textile en point d'apport volontaire et de la collecte des déchets verts, des gravats, des papiers-cartons, des ferrailles, et des encombrants en déchetterie.

2.1 - Le traitement des ordures ménagères et des encombrants

Les ordures ménagères et déchets assimilés collectés par les services de la Communauté d'Agglomération sont traités dans le cadre légal des marchés publics par la Société Méditerranéenne de Nettoyement sise à Montpellier (34). Cette société exploite le site d'implantation de l'ancienne usine d'incinération de L'Event, sis à Saint Martin de Valgagues, transformé en centre de transfert des déchets. En effet, les bennes à ordures ménagères de la Communauté vident leur contenu dans l'ancienne fosse de l'usine d'où ils sont repris et conditionnés dans des bennes de transport. Ces dernières sont ensuite acheminées par camion vers des décharges de classe II pour que les déchets y soient déposés. En 2006, trois décharges ont été destinataires d'une part des déchets, Saint Brès dans le département du Gard et, Entraigues et Les Pennes Mirabeaux hors du département.

Toute mise en "décharge de déchets est soumise à une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) prélevée par les services des douanes et servant essentiellement à financer l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

En ce qui concerne l'élimination des encombrants, ils sont dans leurs ensemble transporté sur le site de tri de l'entreprise Cévennes Déchets sise 3 rue de la Judie – 30100 ALES. Les encombrants métalliques sont après tri dirigés vers des ferrailleurs locaux. Par contre, les encombrants non métalliques sont repris et transportés en décharges de classe II (Orange).

2.2 - Le traitement des déchets des ménages collectés sélectivement

- Les emballages ménagers et les papiers-journaux-magazines

- En point d'apport volontaire

Les bornes mises à disposition de la population sont vidées par la société Cévennes Déchets toutes les trois semaines, le contenu de la benne est pesé et ensuite déposé sur le tapis

- Les huiles

Les huiles moteurs usagées sont prélevées régulièrement par la société SOCODELI qui les transporte dans son centre de régénération sis à Carcassonne pour réobtenir de l'huile moteur utilisable.

2.3 - Le traitement des déchets des ménages apportés en déchetterie

Devenir des déchets collectés :

Les déchets végétaux sont transformés en compost végétal dans l'unité de compostage de la société Cévennes-Déchets, qui est valorisés ensuite comme engrais agricole.

Les gravats, inertes, peuvent servir de remblais ou être déposés dans un centre d'enfouissement technique de classe III.

Les papiers et cartons sont triés dans le centre de tri de déchets industriels banals de Cévennes Déchets et suivent ensuite les filières traditionnelles de recyclage auprès des papetiers locaux.

Les ferrailles sont reprises par la société RAFM (Récupération Alésienne des Fers et Métaux) de Saint Martin de Valgagues qui les trie et les prépare pour qu'elles répondent aux critères de reprises des entreprises métallurgiques où elles pourront être recyclées.

Le verre est repris par les Verreries du Languedoc suivant le même schéma que le verre issu des points d'apport volontaire.

Le plastique est trié par Cévennes-Déchets. La fraction non recyclable est déposée en CSDU et la fraction recyclable est reprise par des entreprises de plasturgie où elle sera utilisée comme supplétif à un apport de matière première.

Le bois est trié par Cévennes-Déchets. Il est transformé en substitut de chauffage pour chaudière industrielle.

3 – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS NE PROVENANT PAS DES MENAGES

Dans ce cadre sont uniquement concernés les cartons d'origine artisanale et commerciale collectés deux fois par semaine, les mercredis et vendredis soir à 19h00 le long de la RN. La collecte est réalisée par la société Cévennes Déchets qui après tri sur son centre de tri à DIB (déchets industriels banals) dirige les cartons vers des filières de recyclage, Papeteries Etienne à Arles...

En 2006, 63.66 tonnes de cartons d'origine artisanale et ou commerciale ont été collectées sur la commune de Saint Christol lez Alès.